



## Règlement du concours Saint-Valentin - Delitraiteur

1. Ce concours est organisé par :

**Delitraiteur**

**Chaussée de Namur 59**

**1400 Nivelles**

2. La participation au concours est gratuite et n'implique aucune obligation d'achat.

3. Le concours se déroule du 03/02 au 14/02/2016 inclus.

4. Tout participant ne peut participer qu'une seule fois.

5. Les participants doivent répondre aux deux questions du concours et doivent fournir leurs coordonnées complètes ainsi que leur numéro de carte de fidélité.

6. Les gagnants sont les 50 personnes qui auront répondu correctement à la 1<sup>ère</sup> question et qui se rapprochent le plus de la réponse à la question subsidiaire. Il y a 50 gagnants au total.

7. Le prix en jeu est un panier composé de 2 cœurs métalliques Maxim's comprenant chacun 120gr de chocolat ainsi qu'une bouteille de Martini Brut (75cl).

8. Les noms des gagnants seront communiqués après le 14/02/2016. Les gagnants seront informés par e-mail.

9. Les organisateurs du présent concours ne peuvent être tenus responsables de modifications au présent concours ou de son annulation pour cause de force majeure ou pour toute autre raison.